

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

MENTION ADMINISTRATION DE LA SANTE

ANNE UNIVERSITAIRE 2025-2026

REGLES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES PARCOURS

Semestres 7 et 8 (M1) ou 9 et 10 (M2)	
Note éliminatoire	Note strictement inférieure à 7 (dans la mesure où elle annule la compensation)
Possibilité de repasser un module validé	Non
Compensation entre UEs	Si l'étudiant obtient une ou plusieurs notes d'UE comprises entre 7 et 10, mais sans note inférieure à 7, les UE sont compensées s'il obtient la moyenne au semestre
	Si l'étudiant obtient une note d'UE inférieure à 7, la compensation au semestre est annulée. L'étudiant doit alors repasser en seconde session toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne au semestre, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	En cas de session 2, l'étudiant conserve la meilleure des 2 notes entre les 2 sessions.
	Les règles de compensation s'appliquent également à l'issue de la 2de session
Compensation entre les semestres 1 et 2	Pas de compensation entre les moyennes des 2 semestres
UE au choix/UE optionnelles	Les UE au choix constituent une liste d'UE parmi lesquelles l'étudiant doit sélectionner celle(s) qu'il suivra : selon le programme de formation, un nombre minimal d'UE au choix doivent être obligatoirement suivies par l'étudiant.
	Les UE optionnelles sont facultatives : elles ne sont pas nécessaires à l'obtention du master 2 ; leur validation permet d'acquérir des ECTS surnuméraires
ECTS et coefficients	La moyenne générale est proportionnelle aux coefficients des ECTS
Assiduité	L'assiduité en cours est obligatoire. Les absences doivent être justifiées.
	L'absence injustifiée d'un étudiant à toutes les épreuves de session initiale n'autorise pas à composer en session de rattrapage.
Engagement étudiant	Engagement étudiant validé: 0,25 points seront ajoutés à la moyenne générale de l'étudiant

Nom de la formation :
Responsable formation :

Parcours M1 : Organisation, régulation et management en santé (ORMS)

Anne-Catherine BASLE

N° UE	Nom UE	Semestre	ECTS	1ère Session	2ème Session	Evaluation
UE1	Enjeux et politiques de santé publique	7	6	Contrôle continu	Examen écrit 2h	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE2	Épidémiologie biostatistiques	7	3	Contrôle continu et examen terminal	Examen écrit 2h	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE3	Économie de la santé	7	6	Contrôle continu et examen terminal	Examen écrit 2h . Maintien de la note C.C. (25%)	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE4	Droit et gouvernance de la santé, du social et du médico-social	7	6	Examen terminal	Examen écrit 3h	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE5	Environnement financier du secteur sanitaire, social et médico-social	7	6	Examen terminal	Oral sur l'ensemble des matières (30min). 50% nouvelle note et 50% maintien de la note	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE6	Acteurs du système de santé	8	3	Production en groupe écrite - production en groupe orale	Examen écrit 2 h	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE7	Introduction au management	7	3	Contrôle continu et examen terminal	Oral (20 mn)	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE8	Introduction à la gestion des ressources humaines	8	4	Contrôle continu et examen terminal	Examen écrit 2h	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20

UE9	Communication , relations publiques et marketing en santé	8	3	Contrôle continu et examen terminal	Oral sur l'ensemble des matières (20min).	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE10	Organisation des activités de soins	8	6	Contrôle continu et examen terminal	Examen écrit 2h . Maintien de la note C.C. (25%)	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE11	Recherche appliquée	8	3	Contrôle continu	Examen oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE12	Anglais	8	3	Contrôle continu	pas de session 2	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE13	Stage et mémoire	8	8	Production individuelle écrite	soutenance orale	Validation si N≥10/20 Pas de compensation
UE14	Professionnalisation & institutionnel	7 et 8	0	Néant	Néant	Néant